

**Conseil d'administration
du mardi 29 septembre 2020**

Délibération n°39/2020

REPORTS BUDGÉTAIRES SUR LES PROJETS FINANCÉS SUR CONVENTION

Membres en exercice : 35

Membres présents : 19

Membres représentés : 9

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ONT APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (28 VOTANTS)**

LA RÉOLUTION SUIVANTE :

Les contrats de recherche européens ou bilatéraux avec des partenaires socio-économiques et dont la date limite de consommation des crédits est fixée au 31/12/2020 bénéficient d'une prolongation de 6 mois si le montant disponible à cette date est supérieur à 10k€. Si le montant est inférieur, les porteurs pourront faire une demande argumentée auprès de leurs directeurs de la recherche et de la valorisation (DRV), sous couvert de leurs directeurs d'unités avant le 1er décembre 2020. Le président pourra alors accorder ces prolongations sur avis des décanats.

Le Président de Sorbonne Université

